



STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 08 AVRIL 2019

Présents : Mme BAISNEE

MM. GAUDRY (Président) - ANDRIEU – BAILLIEZ – BROGNARA.

Assistent : MM. FAUGERON - LETELLIER (Comité).

La Commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

RÉSERVES

RÉCLAMATION DE ST BRICE FC

Match n°21383948 du 03/04/2019 COUPE DU COMITÉ SENIORS ST LEU 95 FC 2 / ST BRICE FC 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ST BRICE (réserve)

Réclamation confirmée le 04 avril 2019 recevable, non fondée, l'éducateur de ST LEU FC :

- **BACRO Julien licence n°2320512536** n'était pas inscrit sur la feuille de match et n'occupait aucune fonction officielle lors de cette rencontre.

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

RÉCLAMATION DES PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE

Match n°20546905 du 31/03/2019 ANCIENS D3 POULE A CHAUMONTEL LUZARCHE 11 / PORTUGAIS PAIX VIVRE11

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE (réclamation)

Réclamation confirmée le 02 avril 2019 recevable, non fondée, en effet la pièce d'identité correspond bien à la licence du joueur :

- **AFONSO Manuel licence n°9602292185** était qualifié pour participer à la rencontre citée ci-dessus

La Commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.

RÉSERVE DE BEZONS USO

Match n°20545136 du 31/03/2019 ANCIENS D1 SOSISY ANDILLY MARGENCY FC 12 / BEZONS USO 11

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € BEZONS USO (réserve)

Réserve confirmée le 1^{er} avril 2019 recevable, non fondée, en effet aucun joueur de l'équipe de SOISY 12 n'a participé à plus de 10 matches avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 dernières journées du championnat.

La Commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.



DEMANDE D'ÉVOCATION DE VILLIERS LE BEL JS

Match n°20844516 du 24/03/2019 CDM D2 POULE A ROISSY US 5 / VILLIERS LE BEL JS 5

**CONVOCAION
LUNDI 15 AVRIL 2019
18H30 AU DVOF**

Présence obligatoire sous peine de sanction

- M. LOPES DA SILVA Alexandre arbitre officiel
- M. MONSERE Christophe licence N°2348037052 arbitre assistant de ROISSY US
- M. DREYER Jean-Michel licence n°2544957218 arbitre assistant de VILLIERS LE BEL JS
- M. DEMUNCK Jonathan n° de licence 2329971384 capitaine de ROISSY US
- M. WAHBI Maroine n° de licence 2378045552 capitaine de VILLIERS LE BEL JS
- M. PATRICIO Marco n° de licence 9602491865 délégué de ROISSY US
- M. AYOUCHE Mourad n° de licence 9602397230 délégué de VILLIERS LE BEL JS
- M. COLEY Thomas n° de licence 9602414132 joueur de ROISSY US

Motif : substitution de joueur.

RÉSERVES D'ENT. ST LEU MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT

Match n°20880247 du 30/03/2019 SENIORS FÉMININES D1 ENT ST LEU MMB 1 / SARCELLES AAS 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ST LEU MMB (réserve)

1^{ère} réserve confirmée le 1^{er} avril 2019 recevable, non fondée, en effet aucune joueuse de l'équipe de SARCELLES AAS n'a participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas le même jour ou le lendemain.
Match de référence :

Du 23/03/2019 SENIORS FEMENINES R3 POUR B BOULOGNE BILLANCOURT AC 1 / SARCELLES AAS 1

2^{ème} réserve confirmée le 1^{er} avril 2019 recevable, non fondée, en effet, aucune joueuse n'a fait plus de 10 matches avec leur équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 dernières journées de championnat.

3^{ème} réserve confirmée le 1^{er} avril 2019 recevable, non fondée, toutes les joueuses de l'équipe de SARCELLES AAS qualifiées pour participer à la rencontre.

La Commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.

ÉVOCATION D'ECOUEN FC

Match n°20548328 du 10 /03/2019 U17 D1 SARCELLES AAS 2 / ECOUEN FC 1

Reprise du dossier.

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ECOUEN FC (évocation)

Demande d'évocation recevable fondée, en effet, le joueur **FAKIR Amine licence n°2546070946** était bien suspendu date d'effet le 4 avril 2019 et ne pouvait être inscrit et participer à la rencontre citée ci-dessus.
La commission dit match perdu au club de SARCELLES AAS 2 par pénalité.

SARCELLES AAS 2 : 0 BUT - 1 POINT
ECOUEN FC 1 : 3 BUTS 3 POINTS

CREDIT : ECOUEN FC 43,50 €
DEBIT : SARCELLES AAS 53,50 €

La Commission donne un match de suspension ferme date d'effet le 15 AVRIL 2019.



RÉCLAMATION DE BEAUCHAMP AS

Match n°20547820 du 24/03/2019 CRITÉRIUM VÉTÉRANS + 45 ANS BEAUCHAMP AS 16 / GAFEPB 15

Reprise du dossier réception du rapport demandé

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € (BEAUCHAMP AS) (réclamation)

La commission vous rappelle que le gardien de but M. FREITAS Diego licence n°2308089346 pouvait participer au match cité ci-dessus à la condition qu'il possède une licence **SENIOR VÉTÉRAN**

Article 1 - TITRE ET CHALLENGE

Le District du Val-d'Oise de Football organise annuellement sur son territoire une épreuve intitulée "Critérium + 45 ans" réservée à des équipes dont tous les joueurs sont âgés de plus de 45 ans le jour du match et sont titulaires d'une licence "Vétéran" ou "Foot Loisir" à l'exception du gardien de but qui peut posséder une licence "**Senior Vétéran**" sans condition d'âge.

La commission dit match perdu par pénalité pour avoir inscrit sur la feuille de match d'un licencié non admis à participer eu égard à son âge.

AMENDE :

DEBIT : 80 € GAFEPB

CREDIT : BEAUCHAMP 43 ,50 €

DEBIT : GAFEPB 53,50 €

Information transmise à la Commission Organisation des Compétitions.

TOURNOIS

Tournois du club de GONESSE RC

28 avril 2019 U19 F – U13 F – U11 F

27 avril 2019 U16 F

10,00 € x 4 = 40,00 € homologué

Tournois du club de BRUYÈRES US

Manque la répartition des équipes par catégorie

Tournoi non homologué

Tournoi du club de MENUICOURT AS

15 juin 2019 U10 –U11

10,00 € homologué



FMI

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT
FMI 1^{ière} NON UTILISATION DE LA TABLETTE
(art 44.4)

CHAMPIONNAT

U19
Journée du 24 mars 2019
D2B

CERGY PONTOISE FC2	PARISIS FC	Les deux clubs responsables
--------------------	------------	-----------------------------

PARISIS FC: 1 AVERTISSEMENT

DEUIL ENGHIEU FC	SARCELLES AAS3	Responsable DEUIL ENGHIEU FC
------------------	----------------	------------------------------

DEUIL ENGHIEU FC: 1 AVERTISSEMENT

CDM
Journée du 24 mars 2019
D1

EAUBONNE CSM	ADAMOIS OL	Responsable ADAMOIS OL
--------------	------------	------------------------

ADAMOIS OL: 1 AVERTISSEMENT

TRANSMIS PAR LA CDIF
AMENDES
FMI 2^{ième} NON UTILISATION DE LA TABLETTE
(art 44.4)

CHAMPIONNAT

U19
Journée du 24 mars 2019
D2B

CERGY PONTOISE FC2	PARISIS FC	Les deux clubs responsables
--------------------	------------	-----------------------------

CERGY PONTOISE FC2 : AMENDE 100 EUROS

ANCIENS
Journée du 24 mars 2019
D1

CERGY PONTOISE FC	SOISY AND MARG FC	Les deux clubs responsables
-------------------	-------------------	-----------------------------

CERGY PONTOISE FC : AMENDE 100 EUROS
SOISY AND MARG FC: AMENDE 100 EUROS

SENIORS
Journée du 24 mars 2019
D4D

EZANVILLE ECOUEN US3	FOSES UF2	Responsable EZANVILLE ECOUEN US3
----------------------	-----------	----------------------------------

EZANVILLE ECOUEN US3: AMENDE 100 EUROS



RECTIFICATIF TRANSMIS PAR LA CDIF
AMENDES
FMI 2^{ème} NON UTILISATION DE LA TABLETTE
(art 44.4)

Mise à jour des sanctions
Rectificatif

SENIORS
Journée du 17 mars 2019
D3C

MONTIGNY OL2	BEZONS USO	Retrait amende BEZONS USO
--------------	------------	---------------------------

Président
Michel GAUDRY

Secrétaire
Jocelyne BAISNEE